

## **TRAITEMENT DE VOS DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL**

Aux fins de l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par la Loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement », le Fonds du Logement peut être amené à traiter des données à caractère personnel vous concernant. À ce titre, il est tenu de respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable de traitement.

Les coordonnées du Fonds du Logement sont les suivantes :

Fonds du Logement  
52 Boulevard Marcel Cahen  
L-1311 Luxembourg  
  
Tél. : (+352) 26 26 44 – 1  
Fax. : (+352) 22 31 31  
E-mail : [Info@fondsdulogement.lu](mailto:Info@fondsdulogement.lu)

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) du Fonds du Logement :

- Par courriel : [dpo@fondsdulogement.lu](mailto:dpo@fondsdulogement.lu)
- Par voie postale :

Fonds du Logement  
A l'attention du délégué à la protection des données  
52 Boulevard Marcel Cahen  
L-1311 Luxembourg

- Par téléphone : (+352) 26 26 44 – 1

### 1. Finalités et base juridique du traitement

Le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public du Fonds du Logement prévue par la Loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement ». Il est assuré dans l'intérêt légitime de celui-ci.

Il vise à l'exécution des obligations contractuelles impliquants un paiement à un fournisseur, à assurer la sécurité de ces paiements et à lutter contre le risque de fraude.

### 2. Catégories de données traitées

Le Fonds du Logement collecte le document « pièce d'identité » qui contient notamment :

- Données d'identification
- Données de contact
- Signature

Il collecte également des données personnelles relatives à des personnes de contact :

- Données d'identification
- Données de contact
- Fonction professionnelle

Le Fonds du Logement veille à ne collecter que les données qui sont strictement nécessaires aux finalités indiquées au point 1.

## *Fournisseurs*

### 3. Conséquences de la non-fourniture des données personnelles

La non-fourniture de vos données personnelles nécessaires aux finalités énoncées au point 1. entraînera l'impossibilité pour le Fonds du Logement d'assurer la sécurité des paiements à effectuer et dont il se réserve le droit de suspendre l'exécution.

### 4. Destinataires des données traitées

Vos données sont traitées par les membres du personnel du Fonds du Logement faisant partie des services qui sont en charge des flux financiers visés au point 1.

Vos données sont transmises à la Cour des Comptes en cas de contrôle et au Réviseur d'entreprises du Fonds du Logement.

Enfin, vos données peuvent être communiquées, de façon ponctuelle, aux sous-traitants du Fonds du Logement, notamment informatiques, ainsi qu'à ses soumissionnaires, uniquement dans le cadre des finalités énumérées au point 1. Cette communication est toujours régie par l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Il est évident que le personnel du Fonds du Logement est tenu au secret professionnel et qu'il ne divulgue des données personnelles à d'autres tiers qu'en cas d'obligation légale.

### 5. Sources/Origine des données

Le Fonds du Logement procède à la vérification de certaines données auprès du Registre de commerce et des Sociétés.

### 6. Critères utilisés pour déterminer la durée de conservation de vos données

Le Fonds du Logement conserve les documents remis jusqu'à leur mise à jour ou jusqu'à l'expiration de la relation contractuelle. Vos données sont ensuite archivées temporairement pendant la durée d'exercice d'un recours prévu par la loi.

À l'issue, vos données sont détruites.

### 7. Droits des personnes concernées

Vous pouvez :

- Accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données)
- Obtenir la rectification de données inexactes ou incomplètes (article 16 du Règlement précité)
- Vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du Règlement précité
- Obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du Règlement précité et la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même Règlement.

Pour toute question concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le Fonds du Logement ainsi que pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Fonds du Logement dont les coordonnées sont indiquées ci-avant.

## 8. Réclamations

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par le Fonds du Logement constitue une violation du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente :

Commission Nationale pour la Protection des Données  
15, Boulevard du Jazz  
L-4370 BELVAUX